

No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES  
MRC DE PORTNEUF**

**Ouverture de la séance**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 8 juin 2026 à 20 heures 02 minutes, au Centre des Roches, et à laquelle participent les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Sylvain Ouimet

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Jean-François Provencher  
Guillaume Naud  
Marianne Lavallée  
Isabelle Mainguy  
Jérémy Béland  
François Godin-Bellerive

Tous, membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Madame Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à cette séance.

167-06-26

**Adoption de l'ordre du jour**

**Lecture :** Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**Adoption :** Proposé par Guillaume Naud  
Appuyé par François Godin-Bellerive  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que rédigé;

**QUE** ledit ordre du jour est considéré comme ouvert.

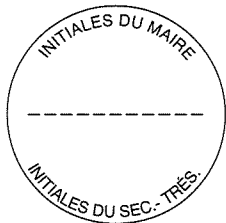
168-06-26

**Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026**

**Lecture :** Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**Adoption :** Proposé par Isabelle Mainguy  
Appuyé par Jean-François Provencher  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026 est adopté tel que rédigé.



No de résolution  
ou annotation

169-06-26

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

### Adoption des comptes

Proposé par Jean-François Provencher  
Appuyé par François Godin-Bellerive  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures apparaissant au bordereau des comptes à payer présenté à la séance du mois de juin 2026 : 497 178,21 \$;

**QUE** le conseil approuve également la liste des paiements effectués durant le mois de mai 2026 au montant de 394 549,77 \$.

### Première période de questions

Le conseil procède à la première période de questions portant sur des sujets n'apparaissant pas à l'ordre du jour.

L'intégralité de la période de questions est accessible à partir de l'enregistrement de la séance sur le site Internet de la municipalité.

170-06-26

c.c. 335

### Programme d'initiative citoyenne en loisirs

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite mettre en place un Programme d'initiative citoyenne en loisirs dans le but d'encourager, soutenir et valoriser des actions citoyennes en loisirs répondant aux besoins et intérêts de la population, le tout selon certains critères d'admissibilité;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par François Godin-Bellerive  
Appuyé par Jérémy Béland  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil consent à la mise en place du " Programme d'initiative citoyenne en loisirs ";

**QUE** le conseil autorise un budget de 10 000 \$ pour la mise en œuvre de ce programme en 2026, et que les sommes soient investies dans le respect des critères du programme.

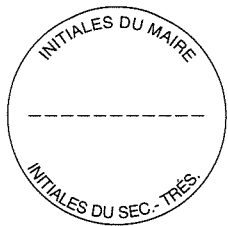
171-06-26

### Dépôt de demande de subvention au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 - Patinoire du secteur Deschambault

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air (PAFIRS) vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite déposer une demande de subvention pour un projet de réfection de la patinoire extérieure du secteur Deschambault, dont l'objectif est d'offrir une installation sportive plus sécuritaire, plus facile d'entretien et qui offre des possibilités d'utilisation tout au long de l'année;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-François Provencher  
Appuyé par François Godin-Bellerive  
Et adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**QUE** le conseil autorise la présentation du projet de réfection de la patinoire extérieure du secteur Deschambault au ministère de l'Éducation dans le cadre du PAFIRS;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**QUE** la municipalité autorise Sylvain Ouimet, maire, ainsi que Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs substituts, comme personnes autorisées à agir en leur nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

172-06-26

**Dépôt de demande de subvention au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 - Patinoire du secteur Grondines**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite déposer une demande de subvention pour un projet de réfection de la patinoire extérieure du secteur Grondines, dont l'objectif est d'offrir une installation sportive plus sécuritaire, plus facile d'entretien et qui offre des possibilités d'utilisation tout au long de l'année;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-François Provencher  
Appuyé par Guillaume Naud  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise la présentation du projet de réfection de la patinoire extérieure du secteur Grondines au ministère de l'Éducation dans le cadre du PAFIRS;

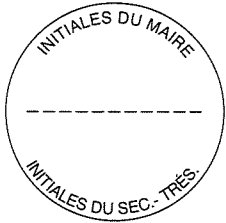
**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**QUE** la municipalité autorise Sylvain Ouimet, maire, ainsi que Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs substituts, comme personnes autorisées à agir en leur nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

173-06-26

**Autorisation à la tenue de spectacles par l'École de Musique Denys-Arcand (ÉMDA)**

**ATTENDU QUE** l'École de Musique Denys-Arcand (ÉMDA) dépose une demande d'autorisation afin de tenir des spectacles à cinq reprises pendant la période estivale sur le cap Lauzon, aux dates suivantes : samedi 18 juillet, jeudi 13 août, jeudi 20 août, jeudi 27 août ainsi que le jeudi 10 septembre;



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par François Godin-Bellerive  
Appuyé par Isabelle Mainguy  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise le l'ÉMDA à tenir une série de spectacles pendant la saison estivale sur le cap Lauzon;

**QU'**une demande d'autorisation soit également effectuée auprès de la Fabrique afin d'obtenir les autorisations requises.

*Isabelle Mainguy dénonce ses intérêts pour le point ci-dessous qui est soumis à l'approbation des membres du conseil. Elle se retire de la séance à 20 h 43. Le quorum est maintenu.*

174-06-26

**Directives de changement –Travaux de restauration du Moulin à vent de Grondines**

c.c. 335

**ATTENDU QUE,** par la résolution 305-11-25 adoptée le 17 novembre 2025, le conseil octroie le mandat des travaux de restauration du Moulin à vent de Grondines à Construction Couture et Tanguay au montant de 282 765 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des planches de pontage du balcon doivent être remplacées au lieu d'une seule section, ce qui occasionne des coûts supplémentaires de 570,33 \$ taxes exclues;

**ATTENDU** la nécessité de déplacer un panneau électrique afin de respecter le dégagement requis, occasionnant des frais de 1 432,29 \$ taxes exclues;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Marianne Lavallée  
Appuyé par Guillaume Naud  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise la directive A-03 au montant de 570,33 \$ taxes exclues, pour le remplacement de planches de pontage du balcon;

**QUE** le conseil autorise la directive A-04 au montant de 1 432,29 \$ taxes exclues, pour le déplacement du panneau électrique afin de respecter le dégagement requis;

**QUE** les sommes soient appropriées aux surplus accumulés, au Programme d'ententes en patrimoine (PEP) et au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau collective du Québec (TECQ) 2024-2028.

*Isabelle Mainguy est de retour à 20 h 44 et reprend son siège à la table des délibérations du conseil.*

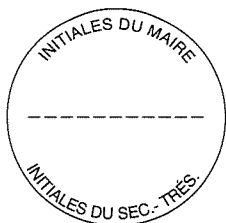
175-06-26

**Embauche d'un journalier en eau potable et eaux usées**

c.c. 335

**ATTENDU QU'**à la suite du départ à la retraite d'un employé, un appel de candidatures a été publié afin de pourvoir le poste laissé vacant;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Guillaume Naud  
Appuyé par Isabelle Mainguy  
Et adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**176-06-26**

c.c. 335

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du comité de sélection, retient les services de Jonathan Boucher, à titre de journalier en eau potable et eaux usées, et ce, suivant les conditions de travail définies par les Politiques de gestion des ressources humaines.

**Embauche d'un préposé à l'entretien ménager**

**ATTENDU QU'**un appel de candidatures a été publié afin de pourvoir un poste de préposé à l'entretien ménager à temps partiel et saisonnier;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-François Provencher  
Appuyé par Marianne Lavallée  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du comité de sélection, retient les services de Claude Huot, à titre de préposé à l'entretien ménager à temps partiel et saisonnier, et ce, suivant les conditions de travail définies par les Politiques de gestion des ressources humaines.

**177-06-26**

**Abrogation de la résolution 138-05-26 - Autorisation de signature et de participation au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement – Volet 1**

**ATTENDU QUE,** selon la résolution 138-05-26 adoptée le 11 mai dernier, la municipalité confirme sa participation au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement, volet 1 – Subvention aux municipalités;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal autorise également la signature d'une entente de financement avec la Société d'habitation du Québec afin de permettre le déploiement du programme sur le territoire de la municipalité, et que le conseil s'engage à assumer sa part financière, conformément au cadre normatif du programme;

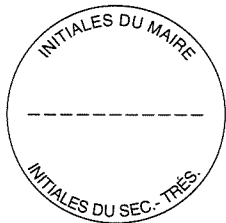
**ATTENDU QU'**à la suite d'informations complémentaires, il y a lieu d'abroger la résolution;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jérémy Béland  
Appuyé par Guillaume Naud  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil abroge la résolution 138-05-26 - Autorisation de signature et de participation au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement – Volet 1.

**Avis de motion – Adoption d'un règlement abrogeant le règlement N°155-13 et ses amendements afin de mettre fin au programme de réhabilitation de l'environnement sur le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines et qui accorde une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme**

Marianne Lavallée, conseillère, donne avis qu'il y aura dépôt et présentation d'un règlement abrogeant le règlement N°155-13 et ses amendements afin de mettre fin au programme de réhabilitation de l'environnement sur le territoire de la



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

municipalité de Deschambault-Grondines et qui accorde une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme.

### **Dépôt d'un projet de règlement abrogeant le règlement N°155-13 et ses amendements afin de mettre fin au programme de réhabilitation de l'environnement sur le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines et qui accorde une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme**

Marianne Lavallée, conseillère, dépose le projet de règlement abrogeant le règlement N°155-13 et ses amendements afin de mettre fin au programme de réhabilitation de l'environnement sur le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines et qui accorde une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme.

Le règlement a pour objet d'abroger le programme de réhabilitation de l'environnement sur le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines et de libérer les sommes réservées pour ce dernier.

178-06-26

c.c. 335

### **Inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

**ATTENDU QUE** le congrès de la Fédération québécoise des municipalités a lieu du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec, et que le coût d'inscription est de 1 020 \$ taxes exclues, par participant;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par François Godin-Bellerive  
Appuyé par Guillaume Naud  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise la participation de Sylvain Ouimet, maire, et de Marianne Lavallée et Isabelle Mainguy, conseillères, ainsi que Jean-François Provencher, conseiller, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités du 24 au 26 septembre prochain à Québec, et par conséquent, autorise le paiement des inscriptions au montant de 1 020 \$ taxes exclues par participant, et le remboursement des frais de déplacement et des frais inhérents après présentation des pièces justificatives.

179-06-26

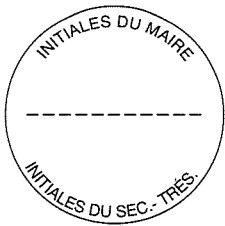
### **Renouvellement de l'entente avec l'Institut d'Innovation en Écomatériaux, Écoproduits et Écoénergies à base de biomasse (I2E3) pour la nomination d'un conseiller scientifique pour le Parc éco-industriel Thérèse-Sauvageau**

**CONSIDÉRANT** que l'entente 2025-2026 entre I2E3 et la municipalité de Deschambault-Grondines a été profitable pour les deux parties;

**CONSIDÉRANT** l'apport concluant de Younès Bareha, conseiller scientifique en chef, nommé lors de la première entente sur les travaux en lien avec le parc éco-industriel et l'apport d'un projet de recherche impliquant plusieurs institutions de recherche québécoises;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Bareha accepte de renouveler son mandat pour une deuxième année;

**CONSIDÉRANT** que l'entente peut être reconduite selon les mêmes conditions, incluant l'absence de frais de la part de la municipalité, pour l'année 2026-2027;



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-François Provencher  
Appuyé par Isabelle Mainguy  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** l'entente soit reconduite pour une seconde année;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs substituts, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de collaboration ainsi que tous les documents nécessaires à ce projet.

180-06-26

c.c. 335

**Demande de commandite – Club Lions Deschambault-Grondines**

**ATTENDU QUE** dans le cadre des festivités de la Fête nationale du secteur de Deschambault, le Club Lions Deschambault-Grondines organise un dîner hot-dog le 24 juin prochain, dans le but d'accumuler des fonds;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par François Godin-Bellerive  
Appuyé par Jérémy Béland  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise le paiement d'une commandite au montant de 200 \$ au Club Lions Deschambault-Grondines.

**Déclarations des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil**

M<sup>me</sup> Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière, dépose, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux*, une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires de Jérémy Béland, membre du conseil.

**Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'inclure les lots 3 235 417 et 3 235 418 à la zone M-1**

Isabelle Mainguy, conseillère, donne avis qu'il y aura dépôt et présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'inclure les lots 3 235 417 et 3 235 418 à la zone M-1.

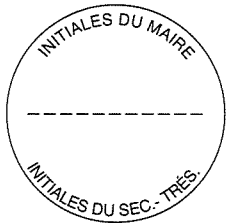
181-06-26

**Dépôt et adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'inclure les lots 3 235 417 et 3 235 418 à la zone M-1, et fixer la date de l'assemblée publique de consultation**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage N°125-11 est entré en vigueur le 14 décembre 2011 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification réglementaire a été déposée par un citoyen afin d'inclure les lots 3 235 417 et 3 235 418 à la zone M-1;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de la demande est d'assurer une plus grande sécurité des clients et des citoyens de la rue, en permettant l'aménagement d'espaces de stationnements supplémentaires dans le secteur;



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est reconnue comme Village-relais et qu'elle est fréquentée annuellement par un grand nombre de touristes empruntant le chemin du Roy;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à l'analyse de cette demande et est d'accord avec la proposition d'inclure les deux lots dans la zone afin de faciliter les opérations du commerce de restauration (Casse-croûte du Roy);

**ATTENDU QUE** le Conseil estime qu'il y a lieu d'acquiescer à cette demande et d'entreprendre une modification au règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 juin 2026;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Isabelle Mainguy  
Appuyé par Jérémie Béland  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil adopte le premier projet de « Règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'inclure les lots 3 235 417 et 3 235 418 à la zone M-1 »;

**QUE** le conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation, au lundi 13 juillet 2026 à 20 heures à l'Édifice P.-Benoit.

182-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Installation d'enseignes sur le lot 3 235 416, en zone M-1 (180, rue Mathieu)**

**ATTENDU QU'**une demande de permis est déposée à la municipalité pour l'installation d'enseignes sur le lot 3 235 416, en zone M-1;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jérémie Béland  
Appuyé par Isabelle Mainguy  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

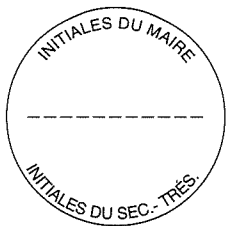
**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé.

183-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Implantation d'une clôture sur le lot 3 927 616, en zone Ra-206 (23, chemin du Roy)**

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour l'implantation d'une clôture sur le lot 3 927 616, en zone Ra-206;





No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Isabelle Mainguy  
Appuyé par Jérémy Béland  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé.

184-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Rénovation de la résidence familiale sur le lot 3 927 990, en zone M-103 (355, chemin Sir-Lomer-Gouin)**

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour la rénovation de la galerie avant, solidification de la galerie arrière, peindre la maison et décaper des portes avant et arrière sur le lot 3 927 990 en zone M-103;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ainsi qu'aux dispositions du règlement de zonage N°125-11, partie 2;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jérémy Béland  
Appuyé par Isabelle Mainguy  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé.

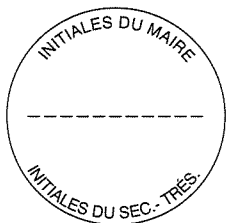
185-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Nouveau bâtiment complémentaire sur le lot 3 927 909, en zone Ra-104 (530, chemin des Ancêtres)**

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour l'ajout d'un cabanon sur le lot 3 927 909, en zone Ra-104;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Isabelle Mainguy  
Appuyé par Jérémy Béland  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé.

186-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Démolition du bâtiment  
complémentaire sur le lot 3 235 354, en zone M-7 (198, chemin du Roy)**

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour la démolition de la grange sur le lot 3 235 354, en zone M-7;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jérémy Béland  
Appuyé par François Godin-Bellerive  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé.

187-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Nouveau bâtiment complémentaire sur  
le lot 3 235 354, en zone M-7 (198, chemin du Roy)**

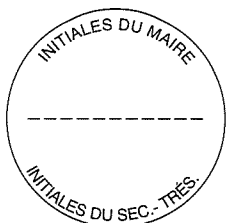
**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour l'aménagement d'un poulailler et d'un jardin sur le lot 3 235 354, en zone M-7;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Isabelle Mainguy  
Appuyé par Jean-François Provencher  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé, **conditionnellement** à ce que le bois de palette soit conforme à l'article 9.4.1.1 alinéa 2 du règlement de zonage N°125-11, soit que le bois soit plané, teint, verni ou traité.



No de résolution  
ou annotation

188-06-26

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**Demande de certificat d'autorisation – Rénovation à la résidence familiale sur  
le lot 3 235 367, en zone Ra-2 (13, rue du Quai)**

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour rénover le soffite et le fascia de la résidence familiale sur le lot 3 235 382, en zone Rb-3;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jérémy Béland  
Appuyé par Isabelle Mainguy  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé.

189-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Abattage d'arbre sur le lot 3 235 325,  
en zone M-8 (98 - 100, rue Saint-Joseph)**

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour abattre un arbre sur le lot 3 235 325, en zone M-8;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Isabelle Mainguy  
Appuyé par Guillaume Naud  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

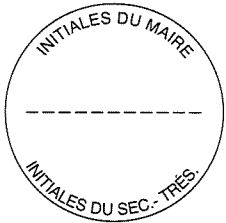
**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé, **conditionnellement** à ce que l'arbre soit remplacé par un autre et que le stationnement ne soit pas agrandi à la suite de la coupe de cet arbre.

190-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Rénovation à la résidence familiale sur  
le lot 3 235 382, en zone Rb-3 (124, rue Johnson)**

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour remplacer la porte en façade sur le lot 3 235 382, en zone Rb-3;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jérémy Béland  
Appuyé par Jean-François Provencher  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé.

191-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Rénovation à la résidence familiale sur le lot 6 653 487, en zone M-7 et A-209 (204, chemin du Roy)**

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour changer le revêtement extérieur, refaire la galerie du côté gauche, changer des parties du revêtement du toit et changer trois portes sur le lot 6 653 487, en zone M-7 et A-209;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jérémy Béland  
Appuyé par Isabelle Mainguy  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé, **conditionnellement** à ce que des caissons décoratifs soient ajoutés sur les portes, que les moulures cornières de couleur blanche soient ajoutées et que la courbure de toit du brisis soit conservée;

**QUE** le conseil recommande que les moulures blanches autour des ouvertures soient d'une largeur de 5".

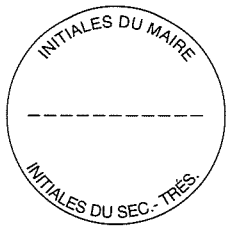
192-06-26

**Demande de certificat d'autorisation – Rénovation à la résidence familiale sur le lot 6 653 487, en zone M-7 et A-209 (204, chemin du Roy)**

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation est déposée à la municipalité pour le changement de la porte avant et des fenêtres sur le lot 6 653 487, en zone M-7 et A-209;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Isabelle Mainguy  
Appuyé par Jean-François Provencher  
Et adopté à la majorité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé, **conditionnellement** à ce que les fenêtres du deuxième étage et des lucarnes soient à simple battant et possèdent 4 carreaux, que les fenêtres du rez-de-chaussée possèdent 6 carreaux, que les fenêtres en façade soient divisées en deux à la verticale et possèdent des carreaux de façon proportionnelle à leur dimension et que la porte avant possède une fenêtre à quatre carreaux et deux caissons rectangles dans le bas.

193-06-26

**Demande de permis – Construction d'une nouvelle résidence familiale de type jumelé sur le lot 6 615 726, en zone Rb-103 (44 - 46, rue Trottier)**

**ATTENDU QU'**une demande de permis de construction est déposée à la municipalité pour la construction d'une nouvelle résidence familiale de type jumelé sur le lot 6 615 726, en zone Rb-103;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à l'ordre du jour de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai dernier et des recommandations du comité mentionnées au procès-verbal de la rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Isabelle Mainguy  
Appuyé par Jean-François Provencher  
Et adopté à la majorité des conseillers

**QUE** le conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à délivrer le certificat d'autorisation demandé, **conditionnellement** à ce que les moulures soient ajoutées autour des ouvertures, le revêtement des murs soit de la couleur Clay Grey, la pierre soit de la couleur Gris Carbo, le plancher de galerie, soit de couleur Rocky Harbor, la pente du toit pignon en façade soit agrandie afin de rejoindre le plus près possible le faite du toit de côté, par le même fait la largeur du pignon peut être réduite afin d'améliorer les proportions;

**Également conditionnel** à ce que la façade soit plus dynamique, c'est-à-dire par l'une des options suivantes :

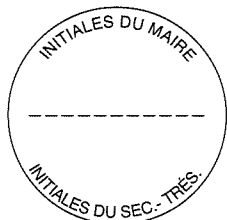
- Modifier l'agencement des matériaux en retirant le décroché de toiture en façade avant, installer de la pierre seulement sur la ligne de fondation comme sur la partie à droite en façade et mettre de la pierre sur tous les murs des perrons.

**OU**

- L'ajout de deux décrochés d'environ 2' entre les deux perrons et la façade centrale, et qu'un autre décroché d'environ 2' soit ajouté au centre de la façade;

**De plus, le comité suggère fortement de :**

- Changer tous les éléments noirs (acier, fenêtres, portes, fascia, etc.) pour une



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

teinte plus pâle, telle que la couleur « fusain »;

- Changer la couleur du bardeau d'asphalte pour une teinte plus pâle, telle que du « gris charbon ».

194-06-26

**Démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Deschambault-Grondines**

**ATTENDU QU'**Isabelle Gélinas qui occupe le siège # 6 informe le Conseil municipal de sa démission puisqu'elle quitte le territoire;

**ATTENDU QUE** le mandat d'Isabelle Gélinas se termine le 31 décembre 2026 et qu'il y a lieu de combler son poste;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jérémy Béland  
Appuyé par François Godin-Bellerive  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil accepte la démission d'Isabelle Gélinas et tient à la remercier sincèrement pour son engagement au cours des dernières années au sein du CCU;

**QU'**un appel de candidature soit diffusé afin de pourvoir le poste laissé vacant.

195-06-26

**Demande d'autorisation de circuler - Transport F. Gilbert**

**ATTENDU QUE** l'entreprise Transport F. Gilbert dépose deux demandes d'autorisation de circuler sur le territoire de la municipalité, précisément sur le boulevard des Sources et la route Proulx, portant les numéros 488314 et 488351 avec des chargements hors normes, entre le 3 août et 3 novembre 2026;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Guillaume Naud  
Appuyé par Jérémy Béland  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise l'entreprise Transport F. Gilbert à circuler sur le boulevard des Sources et la route Proulx avec des chargements hors normes, entre le 3 août et 3 novembre 2026;

**QUE** cette autorisation ne dispense pas l'entreprise de l'obligation d'obtenir un permis auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

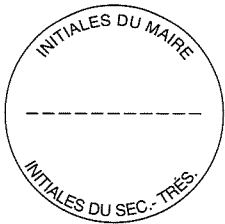
196-06-26

**Demande d'autorisation de passage – Randonnée de vélo de la Fête Nationale**

**ATTENDU QUE** le comité de la Fête nationale de Deschambault souhaite organiser une randonnée de vélo le 24 juin prochain en avant-midi;

**ATTENDU QUE** les organisateurs sollicitent la présence d'un employé et le prêt d'un véhicule appartenant à la municipalité afin d'assurer un accompagnement sécuritaire du groupe tout au long du parcours, mais qu'en raison du jour férié aucun membre de l'équipe n'est disponible;

**ATTENDU QUE** cette contribution permettrait de renforcer la sécurité des participants, notamment celle des jeunes cyclistes appelés à prendre part à l'activité;



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par François Godin-Bellerive  
Appuyé par Guillaume Naud  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise le comité de la Fête nationale de Deschambault à tenir sa randonnée de vélo le 24 juin prochain en avant-midi et à circuler sur le territoire;

**QUE** cette permission ne dispense pas le comité d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable de circuler sur les routes sous sa juridiction ou de toute autre autorité concernée et de posséder les assurances appropriées à cet événement;

**QUE** le conseil autorise le prêt d'un véhicule appartenant à la municipalité afin d'assurer un accompagnement sécuritaire lors de l'évènement, et demande au comité de transmettre l'information sur le bénévole qui conduira le véhicule afin de pouvoir l'ajouter à la liste des conducteurs auprès des assurances de la municipalité.

**197-06-26**

c.c. 335

**Appel d'offres - Travaux d'asphaltage**

**ATTENDU QUE,** suivant les besoins d'entretien annuel et la réhabilitation du réseau routier municipal, plusieurs segments de chaussée présentent un niveau de dégradation nécessitant des travaux d'asphaltage;

**ATTENDU QUE** ces travaux visent notamment à améliorer la sécurité des usagers, prolonger la durée de vie des infrastructures routières, réduire les coûts d'entretien futurs et maintenir un niveau de service adéquat;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Guillaume Naud  
Appuyé par Jean-François Provencher  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise la publication d'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi qu'un avis d'appel d'offres dans le Courrier de Portneuf pour des travaux d'asphaltage à différents endroits sur le territoire;

**QUE** cette dépense est attribuée au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi qu'au surplus accumulé et au programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**198-06-26**

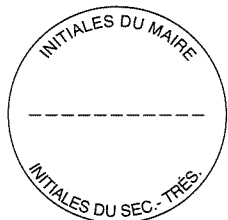
c.c. 335

**Nettoyage de fossés**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'entretien des infrastructures municipales, le service des travaux publics effectue annuellement des travaux de nettoyage et d'entretien de fossé sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** plusieurs fossés municipaux présentent une accumulation de sédiments, de végétation et de débris, ce qui nuit à l'écoulement des eaux pluviales;

**ATTENDU QUE** cette situation peut entraîner d'autres enjeux tels des problèmes de drainage routier, une détérioration des infrastructures et des risques d'inondations;



No de résolution  
ou annotation

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

**ATTENDU QUE** les travaux consistent principalement au nettoyage mécanique des fossés et à l'enlèvement des sédiments et des débris;

**ATTENDU QUE** le recours à des entrepreneurs est justifié en raison du manque d'équipement spécialisé et de la disponibilité limitée des équipes municipales;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Guillaume Naud  
Appuyé par Jean-François Provencher  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil alloue un budget de 40 000 \$ taxes exclues, pour le nettoyage et l'entretien de fossés sur le territoire de la municipalité à des entrepreneurs locaux afin d'effectuer ces travaux au cours de la saison estivale 2026, et ce, sous la supervision du service des travaux publics.

199-06-26

c.c. 335

### Mise à niveau des soufflantes du bassin d'épuration

**ATTENDU QUE** le rapport de vibration des soufflantes au bassin d'épuration démontre une augmentation de la vibration de la soufflante #2 et que des particules de métal ont été observées dans l'huile;

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à une mise à niveau en raison de l'âge des équipements et de leur durée de vie utile;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Guillaume Naud  
Appuyé par Isabelle Mainguy  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil octroie un mandat estimé à 10 600 \$ taxes exclues, pour la mise à niveau de la soufflante #2 du bassin d'épuration.

### Récolo

Marianne Lavallée résume les décisions prises par Récolo lors de la dernière rencontre.

### Motion de félicitations Cœur Forain

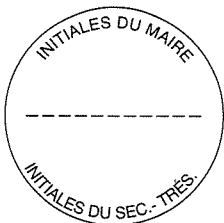
Les membres du conseil municipal souhaitent féliciter la Corporation de développement Deschambault-Grondines pour la tenue de l'activité « Cœur Forain », qui s'est déroulée à la fin mai dans le secteur de Deschambault.

Colorée, festive et rassembleuse, cette activité reflète le dynamisme de notre communauté et contribue à la qualité de vie de nos citoyens! Merci aux organisateurs, aux bénévoles et à tous les participants d'avoir donné vie à cet événement.

### Motion de soutien aux proches et reconnaissance de la contribution de Jean-Marie T. Du Sault

Les membres du conseil municipal offrent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Jean-Marie T. Du Sault. Ils tiennent également à souligner sa contribution à la communauté du territoire. La municipalité entend





No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - No 5614-MST

200-06-26

8 JUIN 2026 –20 HEURES 02 MINUTES

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

réfléchir à une manière appropriée d'honorer sa mémoire, notamment par la désignation éventuelle d'un bâtiment en son honneur.

### Motion de félicitations - Prix du patrimoine

Dans le cadre des Prix du patrimoine, les membres du conseil municipal tiennent à adresser leurs plus sincères félicitations à **Mélissa Grondines et Mathieu Gingras**, lauréats du **Prix conservation et préservation**, pour la restauration remarquable de leur propriété située au **44, chemin du Roy à Deschambault-Grondines**.

Ils souhaitent également souligner l'apport de **Ksénia Kiseleva**, citoyenne de la municipalité récipiendaire du **Prix porteur de tradition**, en reconnaissance de sa contribution à la mise en valeur et à la transmission des savoir-faire textiles.

Les membres du conseil tiennent par ailleurs à féliciter **Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines** pour ses nominations, de même que **monsieur André Genois**, forgeron, pour la tenue de ses ateliers au Moulin de la Chevrotière, ainsi que l'ensemble des personnes et organismes qui contribuent à la protection, à la transmission et à la mise en valeur du patrimoine local.

### Informations

Les élus informent des différentes activités à venir sur le territoire.

### Deuxième période de questions

Le conseil procède à la deuxième période de questions, portant sur des sujets à l'ordre du jour.

L'intégralité de la période de questions est accessible à partir de l'enregistrement de la séance sur le site Internet de la municipalité.

### Clôture et levée de la séance

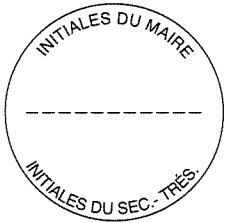
**ATTENDU QUE** l'ordre de jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guillaume Naud  
Appuyé par Marianne Lavallée  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la présente séance est levée à 21 h 28.

\_\_\_\_\_  
Sylvain Ouimet,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Karine St-Arnaud,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Deschambault - Grondines**